

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
M. Blein

ARTICLE 40 AA

Après le mot :

« alinéa »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« les mots : « celles qui les détiennent » sont remplacés par les mots : « par les autorités administratives qui détiennent ces documents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.